

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 04 février 2026

**ACTUALISATIONS DES
TARIFS 2026**

Convocation du : 28 janvier 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

N° CC_2026_0002

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Michel BOUCHER, Robert BURGNARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Christian AEBISCHER par Dominique LACHENAL, Ines AYEB par Michel BOUCHER, Louiza LOUNIS par Mylène SAILLET RAPHOZ, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Danielle COTTET par Yannick CHARVET, Sophie VILLARI par Nicolas LEBEAU-GUILLOT

Excusés :

Guillaume MATHELIER, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Maryline BOUCHÉ, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Amine MEHDI, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Julien BEAUCHOT, Pascal ROPHILLE, Cuneyt YESILYURT, Leila YESIL

Les différents tarifs à appliquer par Annemasse Agglo sont actualisés dans les conditions définies dans les documents annexés à la présente délibération.

Suite à des erreurs de forme sur la délibération du 17 décembre 2025, notamment en lien avec la raccordabilité et sur des tarifs liés à Château bleu, il est proposé de délibérer afin de corriger ces dernières.

Pour rappel, les tarifs applicables à Château bleu, au Conservatoire et à l'EBAG entreront en vigueur au 31 août 2026 ; jusqu'à cette échéance, les tarifs actuellement en vigueur continueront de s'appliquer.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les actualisations des tarifs de l'assainissement collectif, à appliquer à partir du 4 février

2026, et de Château Bleu (qui entreront en vigueur au 31 août 2026 ; jusqu'à cette échéance, les tarifs actuellement en vigueur continueront de s'appliquer), conformément aux tableaux joints en annexe.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 06/02/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 06/02/2026
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de janvier 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Photocopie de document	Copie Couleur A4 recto	Unité	0,090 €	0,090 €	0%	Au profit des tiers
	Copie A4 recto noir et blanc		0,030 €	0,030 €	0%	
	Copie Noir&Blanc A3 recto	Unité	0,060 €	0,060 €	0%	
	Copie Couleur A3 recto	Unité	0,180 €	0,180 €	0%	
	Travaux réalisés par prestataire externe	Frais réels	-	-	-	
Location de salle Hotel de l'Agglomération	Salle C001	Heure	33,50 €	34,50 €	3%	Gratuité pour les partenaires de l'Agglo cStructures institutionnelles partenaire, titulaire du délégation de service public ou d'un marché pour l'exécution des relations contractuelles, associations partenaires et organisations de Solidarité Internationale en lien avec la Cité de la Solidarité Internationale
	Salle C001	Demi-journée	111,00 €	114,00 €	3%	
	Salle C001	Journée	165,00 €	168,50 €	2%	
	Salle du conseil	Heure	56,00 €	57,50 €	3%	Gratuité pour les partenaires de l'Agglo cStructures institutionnelles partenaire, titulaire du délégation de service public ou d'un marché pour l'exécution des relations contractuelles, associations partenaires et organisations de Solidarité Internationale en lien avec la Cité de la Solidarité Internationale
	Salle du conseil	Demi-journée	227,00 €	232,00 €	2%	
	Salle du conseil	Journée	339,00 €	346,50 €	2%	
Prestations exécutées pour le compte d'un autre service de Annemasse Agglo ou d'une collectivité	Coût main d'œuvre					
	Heure Service Bâtiment	Coût main d'œuvre horaire	33,15 €	33,90 €	2%	
	Heure Service Serrurerie - Espaces verts	Coût main d'œuvre horaire	30,60 €	31,20 €	2%	
	Service Parc Autos	Coût main d'œuvre horaire	46,85 €	48,00 €	2%	
	Heure Service Voirie	Coût main d'œuvre horaire	44,40 €	45,75 €	3%	
	Service bâtiment					
	Tracteur avec sableuse ou saleuse et chauffeur	Journée	67,80 €	68,90 €	2%	
	Nacelle avec chauffeur	Journée	43,85 €	44,80 €	2%	
	Transfert matériel A/R avec chauffeur	Journée	65,80 €	66,90 €	2%	
	Service voirie mutualisée					
	Tracteur équipé d'une épareuse avec chauffeur	Journée	107,15 €	110,40 €	3%	
	Minipelle avec chauffeur	Journée	106,10 €	109,30 €	3%	
	Camion 3T5 avec chauffeur	Journée	78,50 €	80,90 €	3%	
	Camion 9T avec chauffeur	Journée	85,40 €	88,00 €	3%	
	Camion 13T avec chauffeur	Journée	87,90 €	- €	-	Camion en cours de cession
	Camion 16T	Journée	115,90 €	119,40 €	3%	Nouvel équipement en 2025
	Engin équipé déneigement avec chauffeur	Journée	144,00 €	148,35 €	3%	
VL avec chauffeur	Journée	65,30 €	67,30 €	3%		
Pelle sur pneus avec chauffeur	Journée	109,25 €	112,55 €	3%		
Matériel divers (débroussailluse, souffleur, ...)	Journée	9,90 €	10,20 €	3%		

FOYER DE SKI DE FOND DES VOIRONS

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 074-200011773-20260205-CC_2026_0002-DE

Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs pour la saison 2024/2025	Tarifs pour la saison 2025/2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Ski de Fond	Foyer de ski de fond Des Voirons	Demi-journée	2,24 €	2,24 €	0,00%	Uniquement pour les scolaires hors CM1
	Foyer de ski de fond Des Voirons	Journée	3,37 €	3,37 €	0,00%	Uniquement pour les scolaires hors CM1

Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de janvier 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Réseau des bibliothèques	Inscription	Abonnement annuel	- €	Gratuit	-	
	Renouvellement	Abonnement annuel	- €	Gratuit	-	
	Retard de restitution	Pénalité journalière	- €	Gratuit	-	
Absence de restitution de tout ou partie d'un document emprunté	un Livre jeunesse	Unité	10,00 €	10,00 €	0,00%	Le remplacement par un document identique ou de valeur équivalente (à la discrétion de la bibliothèque propriétaire) est privilégié. Les montants listés sont appliqués seulement si cela n'est pas possible.
	un Livre adulte	Unité	20,00 €	20,00 €	0,00%	
	un Périodique	Unité	5,00 €	5,00 €	0,00%	
	CD et livre audio	Unité	15,00 €	15,00 €	0,00%	
	Vinyles	Unité	25,00 €	25,00 €	0,00%	
	Liseuse et lecteur Victor	Unité	100,00 €	100,00 €	0,00%	
	Jeu de société	Unité	20,00 €	30,00 €	50,00%	
	DVD, Kamishibai	Unité	40,00 €	40,00 €	-	
	Jeu vidéo	Unité	-	60,00 €	-	
	Console de jeu Lunii	Unité	70,00 €	70,00 €	0,00%	
	Console de jeu Switch v1	Unité	150,00 €	200,00 €	33,33%	
	Console de jeu Switch v2	Unité	-	300,00 €	-	
Photos et œuvres d'art	Valeur d'assurance	-	Valeur d'assurance	-		
Équipement/objets en prêt	Valeur d'achat	-	Valeur d'achat	-		

Nouveau tarif

Nouveau tarif

Nouveau tarif

Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de janvier 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Billetterie	Entrée individuelle tarif plein	Entrée	4,00 €	Gratuit	-	
	Entrée individuelle tarif réduit	Entrée	3,00 €	Gratuit	-	
	Entrée individuelle gratuite	Entrée	- €	Gratuit	-	
Évènements gratuits	Entrée gratuite chaque dimanche du 1 ^{er} mois	Entrée	- €	Gratuit	-	
	Entrée gratuite les journées européennes du patrimoine	Entrée	- €	Gratuit	-	
	Entrée gratuite les rendez-vous au jardin	Entrée	- €	Gratuit	-	
	Entrée gratuite la nuit de la lecture	Entrée	- €	Gratuit	-	
	Entrée gratuite pour spectacle et conférence	Entrée	- €	Gratuit	-	
	Entrée gratuite pour la journée de l'architecture	Entrée	- €	Gratuit	-	
	Entrée gratuite pour vernissage	Entrée	- €	Gratuit	-	
	Entrée gratuite pour rencontre	Entrée	- €	Gratuit	-	
	Entrée gratuite pour consultation d'un ouvrage sur place	Entrée	- €	Gratuit	-	
Entrée gratuite pour événements décidés par la collectivité	Entrée	- €	Gratuit	-		
Visite guidée	Visite guidée individuelle - exposition temporaire	Entrée	2,00 €	3,00 €	50,00%	
	Visite guidée individuelle - commentée bureau Michel Butor	Entrée	3,00 €	3,00 €	0%	
	Visite guidée individuelle - lors des évènements nationaux	Forfait	- €	Gratuit	-	
	Visite guidée individuelle - Balade burorienne	Entrée	3,00 €	3,00 €	0%	
Ateliers individuels	Atelier adulte hors premier dimanche du mois	Entrée	5,00 €	5,00 €	0,00%	
	Atelier enfant moins de 12 ans, atelier parent-enfant	Entrée	- €	Gratuit	-	
Groupe	Billet d'entrée pour les groupes à partir de 10 adultes	Unité	3,00 €	Gratuit	-	
	Groupes scolaires en accès libre	Entrée	- €	Gratuit	-	
	Visite guidée groupe - Visite guidée scolaire ou centre de loisirs + atelier animé par Archipel Butor	Entrée	3,00 €	3,00 €		
	Visite guidée groupe - Visite guidée scolaire ou centre de loisirs	Forfait par groupe	30,00 €	30,00 €	0%	
	Intervention d'une heure de médiation en milieu scolaire par l'Archipel Butor (forfait par classe)	Forfait par classe	50,00 €	60,00 €	20%	
	Visite et atelier animé par un artiste invité (forfait à l'heure)	Heure	80,00 €	80,00 €	0%	
	Forfait / classe d'une demi-journée, déplacement et médiation avec atelier compris hors les murs, réalisé en classe par un membre de l'Archipel Butor.	Forfait par groupe/classe	-	250,00 €	-	Proposition de création de tarif pour favoriser le lien avec les classes et limiter les freins liés aux déplacements

MANOIR DES LIVRES

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 074-200011773-20260205-CC_2026_0002-DE

Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de janvier 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Tarifs Pass culture CD74	Broder son livre d'artiste 10h - Catégorie A : -300 élèves	Forfait	-	132,00 €	-	Il s'agit de tarifs que le conseil départemental impose aux établissements culturels, sportifs à appliquer aux collèges venant dans le cadre des projets SIEL. Il est précisé que le département finance auprès des équipements le reste à charge non pris en charge par les collèges et l'Etat (participant aussi au financement des projets SIEL).
	Broder son livre d'artiste 10h - Catégorie B: 301-500 élèves	Forfait	-	264,00 €	-	
	Dans les pas de Michel Butor 5h - Catégorie A : -300 élèves	Forfait	-	50,00 €	-	
	Dans les pas de Michel Butor 5h - Catégorie B: 301-500 élèves	Forfait	-	100,00 €	-	
	Le chemin du livre 11h - Catégorie A : -300 élèves	Forfait	-	146,00 €	-	
	Le chemin du livre 11h - Catégorie B: 301-500 élèves	Forfait	-	292,00 €	-	
	Participation aux frais de matériel par classe	Forfait	50,00 €	50,00 €	0%	
Location de la salle pédagogique du Manoir des livres	La journée	Unité	190,00 €	250,00 €	32%	Augmentation proposée pour compenser la gratuité au grand public et se mettre en conformité avec les pratiques de tarifs environnantes
	La demi-journée	Unité	100,00 €	200,00 €	100%	
	Tarif de médiation "hors les murs" demi-journée en classe avec présentation et atelier (fournitures inclus)	demi-journée	-	250,00 €	-	Proposition de création de tarif pour favoriser le lien avec les classes et limiter les freins liés aux déplacements.
	Mise à disposition de la salle du Manoir des livres par une association à but non-lucratif répondant à un intérêt public local et en lien avec la culture et le livre	Unité	-	Gratuit	-	Maximum 60 personnes La mise à disposition autorise des réunions, ateliers, conférences, séminaires, ... La mise à disposition peut être soit à la journée, soit à la demi-journée. La mise à disposition est autorisée sous réserve de créneaux disponibles.

ARCHIPEL BUTOR

Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de janvier 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Boutique	Carterie (cartes postales, etc.)	Prix de vente	0,5 € à 5 €	0,5 € à 5 €	-	
	Tote bags	Prix de vente	1 € à 10 €	1 € à 10 €	-	
	librairie	Tarif encadré	-	-	-	Librairie vend au travers d'un tarif encadré: ouvrage jeunesse, bande dessinées, ouvrages spécialisés, romans, essais, monographies, corpus, revue. Le respect de la tarification est encadrée par la loi n°81-766 du 10 août 1981, dite "Loi Lang" qui instaure le système du prix unique du livre.
	Livres d'artiste	Prix de vente	1 € à 110 €	1 € à 110 €	-	Le livre d'artiste n'est pas soumis aux obligations de l'édition (ni numéro ISBN, ni dépôt à la BNF, ni prix unique, ni contrat d'édition, ni droit d'auteur) mais à celle des ventes d'œuvres originales.
	Publications de l'Archipel Butor	Prix de vente	2 à 25€	2 à 25€	-	Publications de l'Archipel Butor: catalogues d'exposition, des collections, affiches d'expositions, bandes dessinées
Locations et prestations d'espaces	Stand Salon du livre d'artiste (2 jours)	Forfait 2 jours	50,00 €	60,00 €	20,00%	Augmentation proposée pour compenser la gratuité au grand public et se mettre en conformité avec les pratiques de tarifs environnantes
	Redevance d'occupation de la maison d'écrivain Michel Butor par des partenaires culturels (par semaine et par personne)	Forfait par semaine et personne	150,00 €	160,00 €	6,67%	Augmentation proposée pour compenser la gratuité au grand public et se mettre en conformité avec les pratiques de tarifs environnantes
	Hébergement - Dans le cadre de partenariats liés à la mise en œuvre d'expositions programmées au Manoir des livres ou liés à son rayonnement hors les murs, mise en œuvre d'une gratuité d'hébergement.	-	-	Gratuit	-	Pour économiser des frais d'hotels dans le cadre de nos expositions et en particulier du Centenaire
Services annexes	Participation aux frais d'envoi	Frais d'envoi	6,00 €	6,00 €	0,00%	Pour les envois de catalogues d'exposition
	Clé résidence d'artiste-facturation pour perte	Unité	120,00 €	120,00 €	0,00%	

Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de 31 août 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Espace aquatique adulte (18 ans et +)	Entrée individuelle plein tarif	Unitaire	5,60 €	5,70 €	1,79%	Tarif réduit* aux étudiants sur présentation carte étudiante, aux séniors (les plus de 65 ans) sur présentation pièce d'identité aux personnes handicapées sur présentation de carte d'invalidité entrée durant la dernière heure d'ouverture
	Entrée individuelle tarif réduit* et GIA	Unitaire	4,60 €	4,70 €	2,17%	
	Abonnement 3 mois	Abonnement 3 mois	76,00 €	77,50 €	1,97%	
	Abonnement 3 mois réduit	Abonnement 3 mois	65,00 €	66,00 €	1,54%	
	Abonnement annuel	Abonnement annuel	205,00 €	209,00 €	1,95%	
	Abonnement annuel réduit et GIA	Abonnement annuel	163,00 €	166,00 €	1,84%	
	Carte 20 heures valable 3 ans	carte 20 heures	66,00 €	67,00 €	1,52%	
	Carte 10 entrée valable 3ans	carte 10 entrées	50,00 €	46,00 €	-8,00%	
	Accompagnateur de personne handicapée	Unitaire	- €	Gratuit	-	
Contre marque	Unitaire	4,60 €	4,60 €	0,00%	Ventes groupées (par 50 entrées unitaires uniquement minimum: COS, comités d'entreprise)	
Espace aquatique jeune	Entrée individuelle plein tarif	Unitaire	4,00 €	4,10 €	2,50%	Jeune : ce sont les enfants ayant entre 3 et 17 ans inclus
	Entrée individuelle tarif réduit et GIA	Unitaire	2,90 €	3,00 €	3,45%	Tarif réduit pour entrée dernière heure d'ouverture, dans le cadre d'une vente groupée(achat de 50 entrées unitaires) et comité d'entreprise et GIA
	Carte 10 entrée valable 3 ans	carte 10 entrées	31,30 €	31,90 €	1,92%	
	Abonnement 3 mois	Abonnement	-	50,00 €	-	
	Abonnement 3 mois réduit	Abonnement	-	42,50 €	-	Suite à de nombreuses demandes, proposition tarif enfant abonnement - GIA et invalidité
	Abonnement annuel	Abonnement	-	150,00 €	-	
	Abonnement annuel réduit et GIA	Abonnement	-	120,00 €	-	Suite à de nombreuses demandes, proposition tarif enfant abonnement - GIA et invalidité
	Enfant de moins de 3 ans	Unitaire	-	Gratuit	-	
Contre marque		2,90 €	3,00 €	3,45%	Entrée unitaire COS; comité d'entreprise (ventes groupées, ...).	
Espace aquatique divers	TARIF de GROUPE type CLSH, colonies, associations (venue ponctuelle durant ouverture au Public sans espace réservé)	par personne	3,10 €	3,20 €	3,23%	
	Test d'aisance aquatique (public individuel)	Unitaire	4,50 €	4,50 €	0,00%	
	Intervention d'un MNS (enseignement ou surveillance)	Tarif horaire	47,50 €	47,50 €	0,00%	
	Réservation d'une ligne d'eau de 25 mètres, bassin sportif	Tarif horaire	25,00 €	25,50 €	2,00%	
	Réservation d'une ligne d'eau de 25 mètres, bassin ludique	Tarif horaire	20,00 €	20,50 €	2,50%	
	Redevance d'occupation du domaine public (lecons de natations piviées)	Tarif annuel	205,00 €	205,00 €	0,00%	
Espace aquatique Établissement scolaire	Élève - école élémentaire	Entrée	3,50 €	4,00 €	14,29%	Augmentation jusqu'à 4,50€ : moitié agglo, moitié commune
	Élève - école secondaire	Entrée	4,50 €	4,50 €	0,00%	
Espace aquatique Apprentissage natation	Séance bébés nageurs ou jardin d'eau	Entrée	9,40 €	9,60 €	2,13%	
	École de natation enfant	Entrée	9,40 €	9,60 €	2,13%	
	École de natation adulte	Entrée	10,50 €	10,70 €	1,90%	
	Stage de natation enfant	Entrée	12,55 €	12,80 €	1,99%	
Activités fitness (16 ans et +)	Séance Aquafitness / Aquagym	Entrée	12,90 €	13,15 €	1,94%	
	Trimestre Aquaintensive ou Aquadouce	Trimestre	105,00 €	115,00 €	9,52%	Prix forfaitaire basé sur un minima de 9 séances programmées
	Séance AQUABIKE / Aquamixte	Entrée	14,00 €	14,30 €	2,14%	
	Trimestre Aquabike	Trimestre	119,50 €	125,00 €		Prix forfaitaire basé sur un minima de 9 séances programmées.

Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de 31 août 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Espace bien-être (18 ans et +)	Entrée individuelle tarif plein	Entrée	14,30 €	14,30 €	0,00%	Étudiants (présentation carte) et personnes de plus de 65 ans (sur présentation d'une pièce d'identité) personnes handicapées (sur présentation de la carte d'invalidité), l'accès est restreint en cas d'équipement inaccessible
	Entrée individuelle tarif réduit et GIA	Entrée	13,80 €	13,80 €	0,00%	
	Entrée individuelle tarif réduit/accès restreint	Entrée	10,20 €	10,20 €	0,00%	
	Carte 10 entrées valable 3ans	Carte 10 entrées	126,00 €	126,00 €	0,00%	Ventes groupées (par 50 entrées unitaires uniquement minimum : COS, comités d'entreprise)
	Abonnement 3 mois	Abonnement 3 mois	133,00 €	133,00 €	0,00%	
	Abonnement annuel	Abonnement annuel	395,00 €	395,00 €	0,00%	
	Entrée pour Accompagnateur de personne handicapé	Entrée	- €	Gratuit	-	
Combinaison aquatique + bien-être	Entrée individuelle combinée tarif plein	Entrée combinée	17,00 €	17,00 €	0,00%	Combinaison Aquatique + Bien-Être - Pas d'augmentation, fermeture jacuzzi Tarif réduit aux étudiants sur présentation carte et séniors sur présentation pièce d'identité personne handicapée doit présenter carte d'identité, l'accès est restreint en cas d'équipement inaccessible. L'entrée durant la dernière heure d'ouverture.
	Entrée individuelle combinée tarif réduit et GIA	Entrée combinée	14,20 €	14,20 €	0,00%	
	Entrée individuelle combinée accès restreint	Entrée combinée	14,20 €	12,50 €	-11,97%	
	Abonnement combiné 3 mois	Abonnement combiné 3 mois	175,00 €	175,00 €	0,00%	Ventes groupées (par 50 entrées unitaires uniquement minimum : COS, comités d'entreprise) et GIA gratuit pour Accompagnateur de personne handicapé
	Abonnement combiné annuel	Abonnement annuel	484,00 €	484,00 €	0,00%	
	Carte 10 entrées combiné valable 3ans	Carte 10 entrées	-	150,00 €	-	
	Entrée pour Accompagnateur de personne handicapé	Entrée combinée	- €	Gratuit	-	
Support d'abonnements - carte d'accès activités Espace aquatique et Espace Bien-Être	Carte magnétique - support des abonnements (vente et renouvellement)	Unité	2,50 €	2,50 €	0,00%	
	Bracelet RFID pour abonnements COMBINE Bien-être/cardio -AQUA.	Unité	2,50 €	2,50 €	0,00%	Bracelet à acheter en plus du 1er abonnement ou en cas de perte du support initial.
Snack	Redevance occupation snack : buvette, occupation du domaine public	journée	9,00 €	9,00 €	0,00%	Occupation par jour d'exploitation
	Redevance occupation snack : Food truck – Participation électricité	journée	5,00 €	5,00 €	0,00%	Participation électrique par jour d'exploitation
Évènement	Tarif évènement-entrée enfant (-18ans)	Entrée	5,00 €	5,10 €	2,00%	
	Tarif évènement-entrée adulte	Entrée	7,50 €	7,65 €	2,00%	
	Ponctuellement pour tous dans le cadre de manifestations ou d'évènements décidés par la collectivité et/ou proposés par ses partenaires	Unité	-	Gratuit	-	



ÉCOLE DES BEAUX ARTS

à partir du 31 août 2026

ENFANTS ET JEUNES
Petite enfance - cours "BébéBozarts" 1h (15 séances - 15h)
Cours 2h (30 séances - 60h)
Stages enfants et jeunes (Bozarts Vacances)

RESIDENTS			EXTERIEURS
Tarif annuel au QF			Tarif annuel
Montant mini QF ≤ 100	Formule tx effort 501 ≤ QF ≤ 4000	Montant maxi QF ≥ 4001	
25 €	0,01667* <i>qf</i> +23,54	90 €	99 €
92 €	0,06725* <i>qf</i> +86,04	355 €	391 €
Tarif horaire au QF			Tarif horaire
2,40 €	0,00067* <i>qf</i> +2,34	5,00 €	5,60 €

ADULTES
Cours 5h00 estampe (15 séances - 75h)
Cours 2h30 hors modèle vivant et modelage (30 séances - 75h)
Cours 2h30 avec modèle vivant ou modelage (30 séances - 75h)
Cours 3h00 - peinture à l'huile, gravure, sculpture (30 séances - 90h)
Ateliers journée peinture à l'eau / peinture à huile (30 séances - 180h)
Ateliers journée samedi (estampe, création, dessin extérieur, labo dessin-peinture) - 10 séances - 60h
Cours Histoire de l'art - auditeurs libres 2h (24 à 30 séances)
Conférences Histoire de l'art 1h30 (8 séances)

RESIDENTS	EXTERIEURS
Tarif annuel	Tarif annuel
381 €	561 €
381 €	561 €
393 €	582 €
459 €	675 €
468 €	696 €
306 €	450 €
120 €	147 €
Tarif / séance	Tarif / séance
8,04 €	11,48 €

SECTEUR PREPARATION AUX FILIERES ARTISTIQUES
Module préparatoire - option lourde / option légère (30 séances)
Classe préparatoire: frais de scolarité - élèves non boursiers
- élèves boursiers échelons 0 bis à 5
- élèves boursiers échelons 6 et 7
Classe préparatoire : frais de dossier de candidature au concours d'admission

RESIDENTS	EXTERIEURS
Tarif annuel	Tarif annuel
288 €	466 €
984 €	984 €
492 €	492 €
0 €	0 €
30 €	30 €



ÉCOLE DES BEAUX ARTS

à partir du 31 août 2026

STAGES ADULTES
Stage adultes ordinaire
Stage adultes technique (infographie, bijoux, utilisation four, modèles vivants...)
Forfait supplémentaire pouvant être ajouté au prix de certains stages incluant le coût de fournitures particulières nécessaires à l'activité
Réduction de -30% à partir du 2ème cours au sein d'un même foyer, sur le(s) cours le(s) moins cher(s)

RESIDENTS	EXTERIEURS
Tarif horaire	Tarif horaire
8,15 €	10,73 €
11,33 €	15,17 €
FORFAIT	
de 5 € à 40 €	de 5 € à 40 €

COUT FACTURÉ POUR LES PRESTATIONS (Action conventionnée = prestation visant un public empêché ou en situation de handicap - agglo ou hors agglo)
Coût animateur périscolaire
Coût enseignant Pratiques Amateurs
forfait / conférence

Actions non conventionnées territoire Agglo	Actions non conventionnées hors Agglo - majoration 20% (tarif 2)	Actions conventionnées à - 20% (tarif 3)
24,35 €		
62,66 €	75,19 €	50,12 €
408,00 €		



ENFANTS
(- de 18 ans)

	Élèves - de 18 ans résidents d' ANNEMASSE AGGLO			
	Montant mini QF ≤ 100	Formule tx effort 101 ≤ QF ≤ 4000	Montant maxi QF ≥ 4001	Hors Agglo
Eveil musical	17,50 €	0,08498*qf+9,01	349 €	385 €
Initiation musicale	17,50 €	0,08498*qf+9,01	349 €	385 €
Parcours découverte	17,50 €	0,08498*qf+9,01	349 €	385 €
Forfait Initiation et Parcours découverte	31,00 €	0,1533*qf+15,68	629 €	693 €
Formation musicale	31,50 €	0,09806*qf+21,7	414 €	455 €
Théâtre	31,50 €	0,09806*qf+21,7	414 €	455 €
Forfait 1 instrument* SANS location	49,00 €	0,18303*qf+30,7	763 €	840 €
Forfait 1 instrument* AVEC location	97,00 €	0,2343*qf+73,58	1 011 €	1 113 €
Forfait 2 instruments** SANS location	74,50 €	0,24725*qf+49,78	1 039 €	1 143 €
Forfait 2 instruments** AVEC location	122,50 €	0,29852*qf+92,65	1 287 €	1 415 €
Location seule	12,50 €	0,06037*qf+6,47	248 €	287 €
Pratique collective amateur partenaire du conservatoire (Harmonie...) SANS location	410 €			
Pratique collective amateur partenaire du conservatoire (Harmonie...) AVEC location	575 €			
Pratique collective seule (ateliers, orchestres, big band, chœur), prix par atelier	100 €			
Forfait de révision de l'instrument et non restitution de l'instrument	Forfait de révision à payer au prestataire dans la limite de 55€ . En cas de non restitution ou de réforme suite à sinistre, l'instrument sera facturé selon la valeur à neuf actualisée au moment du sinistre et sur la base d'un modèle identique			

*Le forfait 1 instrument est composé : cours instrument ou chant + formation musicale + cours collectifs obligatoires et /ou complémentaires
 **Le forfait 2 instruments est composé : 2 cours instrument ou chant + formation musicale + cours collectifs obligatoires et /ou complémentaires
 Réduction de -10% sur l'ensemble des lignes à partir de 2 lignes facturées (hors tarification particulière par projet)
 Une seule location d'instrument est possible au sein du conservatoire
 *** Tarif réduits pour les résidents d'Annemasse Agglomération, pour les titulaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi, étudiants (sur présentation d'un justificatif à l'inscription)

	Agglo	Tarifs réduits agglo***	Hors Agglo
Formation musicale	357 €	179 €	497 €
Théâtre	357 €	179 €	497 €
Forfait 1 instrument* SANS location	779 €	390 €	1 172 €
Forfait 1 instrument* AVEC location	1 032 €	516 €	1 471 €
Forfait 2 instruments** SANS location	1 061 €	530 €	1 623 €
Forfait 2 instruments** AVEC location	1 314 €	657 €	1 921 €
Location seule	293 €		
Pratique collective amateur partenaire du conservatoire (Harmonie...) SANS location	497 €		
Pratique collective amateur partenaire du conservatoire (Harmonie...) AVEC location	789 €		
Pratique collective seule (ateliers, orchestres, big band, chœur), prix par atelier	100 €		

	TARIFICATION PARTICULIERE PAR PROJET		Elèves du conservatoire	tarif normal	tarif réduit ***
	Stages et Sessions	enfants	11,50€ / Demi-journée		
	adultes	16,50 € / Demi-journée			
Concert	gratuit	11,50 €		7,50 €	
Conférences	gratuit	8,50 €		5,50 €	
*Gratuit pour les adhérents Villa du Parc					
AUTRE TARIFICATION					
Forfait administratif pour désistement avant le 30/09	50 €				
PARTENARIAT	Elèves du conservatoire	Pénalités de non présence			
Entrée en partenariat avec Château rouge sur liste d'inscription pédefinie	gratuit	8,00 €			
PRESTATAIRES EXTERIEURS		Forfait matériel pédagogique			
Tarif horaire prestation externe	62,50 €	de 5 à 10€ par participant			

Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de 5 janvier 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Frais de traitement administratif des dossiers, par famille et par an	1 enfant	Dossier	19,35 €	19,35 €	0,00%	Frais de dossier : inchangés. Ils sont à verser à l'inscription ou la ré-inscription, chaque année civile
	2 enfants	Dossier	26,60 €	26,60 €	0,00%	
	3 enfants, et plus	Dossier	31,30 €	31,30 €	0,00%	

Habitants d'Annemasse Agglo selon le quotient familial	1/2 journée sans repas						
	1	Entre 0 et 800	Unité	6,08 €	6,15 €	1,23%	
	2	Entre 801 et 1200	Unité	6,92 €	7,05 €	1,83%	
	3	Entre 1201 et 1600	Unité	8,80 €	8,95 €	1,68%	
	4	Entre 1601 et 2000	Unité	10,40 €	10,60 €	1,94%	
	5	Entre 2001 et 2500	Unité	12,23 €	12,45 €	1,83%	
	6	Entre 2501 et 3000	Unité	14,05 €	14,30 €	1,79%	
	7	Entre 3001 et 3500	Unité	15,78 €	16,05 €	1,74%	
	8	Entre 3501 et 4000	Unité	17,73 €	18,05 €	1,83%	
	9	Entre 4001 et 4500 *	Unité	19,58 €	19,95 €	1,92%	
	10	Supérieur ou égal à 4501 *	Unité	21,53 €	21,95 €	1,96%	
	Journée						
	1	Entre 0 et 800	Unité	12,15 €**	12,30 €	1,23%	
2	Entre 801 et 1200	Unité	13,85 €	14,10 €	1,83%		
3	Entre 1201 et 1600	Unité	17,60 €	17,90 €	1,68%		
4	Entre 1601 et 2000	Unité	20,80 €	21,20 €	1,94%		
5	Entre 2001 et 2500	Unité	24,45 €	24,90 €	1,83%		
6	Entre 2501 et 3000	Unité	28,10 €	28,60 €	1,79%		
7	Entre 3001 et 3500	Unité	31,55 €	32,10 €	1,74%		
8	Entre 3501 et 4000	Unité	35,45 €	36,10 €	1,83%		
9	Entre 4001 et 4500 *	Unité	39,15 €	39,90 €	1,92%		
10	Supérieur ou égal à 4501 *	Unité	43,05 €	43,90 €	1,96%		
Semaine 4 jours***							
1	Entre 0 et 800	Unité	48,60 €	49,20 €	1,23%		
2	Entre 801 et 1200	Unité	55,39 €	56,40 €	1,83%		
3	Entre 1201 et 1600	Unité	70,42 €	71,60 €	1,68%		
4	Entre 1601 et 2000	Unité	83,18 €	84,80 €	1,94%		
5	Entre 2001 et 2500	Unité	97,81 €	99,60 €	1,83%		
6	Entre 2501 et 3000	Unité	112,39 €	114,40 €	1,79%		
7	Entre 3001 et 3500	Unité	126,20 €	128,40 €	1,74%		
8	Entre 3501 et 4000	Unité	141,80 €	144,40 €	1,83%		
9	Entre 4001 et 4500 *	Unité	156,60 €	159,60 €	1,92%		
10	Supérieur ou égal à 4501 *	Unité	172,22 €	175,60 €	1,96%		

Thème	Désignation		Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de 5 janvier 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Habitants d'Annemasse Agglo selon le quotient familial	Semaine 5 jours						
	1	Entre 0 et 800	Unité	60,75 €	61,50 €	1,23%	
	2	Entre 801 et 1200	Unité	69,24 €	70,50 €	1,83%	
	3	Entre 1201 et 1600	Unité	88,02 €	89,50 €	1,68%	
	4	Entre 1601 et 2000	Unité	103,98 €	106,00 €	1,94%	
	5	Entre 2001 et 2500	Unité	122,26 €	124,50 €	1,83%	
	6	Entre 2501 et 3000	Unité	140,49 €	143,00 €	1,79%	
	7	Entre 3001 et 3500	Unité	157,75 €	160,50 €	1,74%	
	8	Entre 3501 et 4000	Unité	177,25 €	180,50 €	1,83%	
	9	Entre 4001 et 4500 *	Unité	195,75 €	199,50 €	1,92%	
10	Supérieur ou égal à 4501 *	Unité	215,27 €	219,50 €	1,96%		
Habitants hors Annemasse Agglo selon le quotient familial	1/2 journée sans repas						
	1	Entre 0 et 800	Unité	15,65 €	15,95 €	1,92%	
	2	Entre 801 et 1200	Unité	16,68 €	17,00 €	1,95%	
	3	Entre 1201 et 1600	Unité	18,18 €	18,50 €	1,79%	
	4	Entre 1601 et 2000	Unité	19,45 €	19,80 €	1,80%	
	5	Entre 2001 et 2500	Unité	20,95 €	21,35 €	1,91%	
	6	Entre 2501 et 3000	Unité	22,23 €	22,65 €	1,91%	
	7	Entre 3001 et 3500	Unité	24,48 €	24,95 €	1,94%	
	8	Entre 3501 et 4000	Unité	26,28 €	26,80 €	2,00%	
	9	Entre 4001 et 4500 *	Unité	28,33 €	28,85 €	1,85%	
	10	Supérieur ou égal à 4501 *	Unité	30,38 €	30,95 €	1,89%	
	Journée						
	1	Entre 0 et 800	Unité	31,30 €	31,90 €	1,92%	
	2	Entre 801 et 1200	Unité	33,35 €	34,00 €	1,95%	
	3	Entre 1201 et 1600	Unité	36,35 €	37,00 €	1,79%	
	4	Entre 1601 et 2000	Unité	38,90 €	39,60 €	1,80%	
	5	Entre 2001 et 2500	Unité	41,90 €	42,70 €	1,91%	
	6	Entre 2501 et 3000	Unité	44,45 €	45,30 €	1,91%	
	7	Entre 3001 et 3500	Unité	48,95 €	49,90 €	1,94%	
	8	Entre 3501 et 4000	Unité	52,55 €	53,60 €	2,00%	
9	Entre 4001 et 4500 *	Unité	56,65 €	57,70 €	1,85%		
10	Supérieur ou égal à 4501 *	Unité	60,75 €	61,90 €	1,89%		

Thème	Désignation		Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de 5 janvier 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Habitants hors Annemasse Agglo selon le quotient familial	Semaine 4 jours***						
	1	Entre 0 et 800	Unité	125,20 €	127,60 €	1,92%	
	2	Entre 801 et 1200	Unité	133,40 €	136,00 €	1,95%	
	3	Entre 1201 et 1600	Unité	145,40 €	148,00 €	1,79%	
	4	Entre 1601 et 2000	Unité	155,60 €	158,40 €	1,80%	
	5	Entre 2001 et 2500	Unité	167,60 €	170,80 €	1,91%	
	6	Entre 2501 et 3000	Unité	177,80 €	181,20 €	1,91%	
	7	Entre 3001 et 3500	Unité	195,80 €	199,60 €	1,94%	
	8	Entre 3501 et 4000	Unité	210,20 €	214,40 €	2,00%	
	9	Entre 4001 et 4500 *	Unité	226,60 €	230,80 €	1,85%	
	10	Supérieur ou égal à 4501 *	Unité	243,00 €	247,60 €	1,89%	
	Semaine 5 jours						
	1	Entre 0 et 800	Unité	156,50 €	159,50 €	1,92%	
	2	Entre 801 et 1200	Unité	166,75 €	170,00 €	1,95%	
	3	Entre 1201 et 1600	Unité	181,75 €	185,00 €	1,79%	
	4	Entre 1601 et 2000	Unité	194,50 €	198,00 €	1,80%	
	5	Entre 2001 et 2500	Unité	209,50 €	213,50 €	1,91%	
	6	Entre 2501 et 3000	Unité	222,25 €	226,50 €	1,91%	
	7	Entre 3001 et 3500	Unité	244,75 €	249,50 €	1,94%	
	8	Entre 3501 et 4000	Unité	262,75 €	268,00 €	2,00%	
9	Entre 4001 et 4500 *	Unité	283,25 €	288,50 €	1,85%		
10	Supérieur ou égal à 4501 *	Unité	303,75 €	309,50 €	1,89%		

Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de 5 janvier 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires	
Tarifs Accueil et animations de classes scolaires	1/2 journée						
	Sur le centre	1 Classe	Unité	60,00 €	60,00 €	0,00%	Prix nets (TVA non applicable)
		2 Classes	Unité	100,00 €	100,00 €	0,00%	
	Intervention en classe ou sur site	1 Classe	Unité	60,00 €	60,00 €	0,00%	
		2 Classes	Unité	100,00 €	100,00 €	0,00%	
	Mise à disposition d'un animateur supplémentaire	Unité	30,00 €	30,00 €	0,00%	Le tarif comprend l'intervention de 1 ou 2 animateurs	
	1 journée						
	Sur le centre	1 Classe	Unité	100,00 €	100,00 €	0,00%	Prix nets (TVA non applicable)
		2 Classes	Unité	180,00 €	180,00 €	0,00%	
	Intervention en classe ou sur site	1 Classe	Unité	100,00 €	100,00 €	0,00%	
		2 Classes	Unité	180,00 €	180,00 €	0,00%	
	Mise à disposition d'un animateur supplémentaire	Unité	50,00 €	50,00 €	0,00%	Le tarif comprend l'intervention de 1 ou 2 animateurs	
	Frais techniques						
	Pique nique		Unité	4,00 €	4,00 €	0,00%	Les fournitures et commandes nécessaires aux animations sont refacturées à prix coûtant. EXEMPLE pour l'activité jus de pomme : Kilo de pomme facturé prix coûtant
	Frais supplémentaires éventuels (selon projet)						
Heure de préparation spécifique pour l'intervention		Heure	20,00 €	20,00 €	0,00%		

BUDGET ASSAINISSEMENT - TARIFS SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 074-200011773-20260205-CC_2026_0002-DE



Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de janvier 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Redevance Assainissement - Partie variable	Territoire d'Annemasse Agglomération	par m3	1,31 €	1,31 €	0,00%	Cette redevance, calculée sur la consommation d'eau facturée, est due pour les immeubles raccordés. Elle peut être doublée en cas de non respect des prescriptions émises par le Service Assainissement dans le cadre de la mise en conformité des installations, au delà du délai accordé.
	SRB	par m3	-	Tarif SRB	-	Abonnés raccordés au réseau d'Annemasse Agglo, dont le logement est situé sur le territoire du SRB: application de la tarification délibérée par Annemasse Agglo
	Import d'effluent - République et Canton de Genève	Tarif	-	Fixé par convention	-	La prestation d'assainissement réalisée pour le compte d'autres entités (SRB et SIG-État de Genève) est facturée au tarif déterminé par convention
	Import d'effluent - SRB	Tarif	-	Fixé par convention	-	
Redevance Assainissement - Partie fixe	Périmètre Annemasse Agglomération	Forfait annuel	27,00 €	27,00 €	0,00%	La partie fixe est calculée au prorata du nombre de mois. Facturation par mois entier. Tout mois commencé est dû.
	Secteur SRB (forfait annuel)	Forfait annuel	-	Tarif SRB	-	Les immeubles situés en dehors du territoire d'Annemasse Agglo mais raccordés sur le réseau d'Annemasse Agglo sont facturés sur la base des tarifs délibérés par la collectivité compétente de leur territoire. (Nangy, Fillinges, Monnetier-Mornex)
Travaux de branchements sur les voies communales	Surface de plancher inférieure ou égale à 300 m2					
	- moins de 10 ml de canalisation (par ml)	ml	694,28 €	705,74 €	1,65%	Suivant la réglementation, le taux de TVA est de 10,00 % pour les rénovations des habitations de + de 2 ans
	- plus de 10 ml de canalisation	Frais réel (1)	-	-	-	
	- Forfait aspiratrice (par heure)	Heure	256,88 €	261,11 €	1,65%	
	Surface de plancher supérieure à 300 m2					Référence: La profondeur est appréciée au niveau de la boîte de branchement en limite Domaine Public
	- moins de 10 ml de canalisation - Profondeur <2 m (par ml)	ml	1 018,27 €	1 035,07 €	1,65%	Suivant la réglementation, le taux de TVA est de 10,00 % pour les rénovations des habitations de + de 2 ans
	- moins de 10 ml / Profondeur 2 à 3 m (par ml)	ml	1 221,93 €	1 242,09 €	1,65%	
	- moins de 10 ml / Profondeur 3 à 4 m (par ml)	ml	1 425,59 €	1 449,12 €	1,65%	Suivant la réglementation, le taux de TVA est de 10,00 % pour les rénovations des habitations de + de 2 ans
- plus de 10 ml de canalisation	Frais réel (1)	-	-	-		
- Forfait aspiratrice (par heure)	heure	256,88 €	261,11 €	1,65%		
Travaux de branchements Sur les routes départementales	Surface de plancher inférieure ou égale à 300 m2					
	- moins de 10 ml de canalisation (par ml)	ml	983,56 €	999,79 €	1,65%	Suivant la réglementation, le taux de TVA est de 10,00 % pour les rénovations des habitations de + de 2 ans
	- plus de 10 ml de canalisation	Frais réel (1)	-	-	-	
	- Forfait aspiratrice (par heure)	heure	256,88 €	261,11 €	1,65%	
	Surface de plancher supérieure à 300 m2					Référence: La profondeur est appréciée au niveau de la boîte de branchement en limite Domaine Public
	- moins de 10 ml de canalisation - Profondeur <2 m (par ml)	ml	1 342,27 €	1 364,42 €	1,65%	Suivant la réglementation, le taux de TVA est de 10,00 % pour les rénovations des habitations de + de 2 ans
	- moins de 10 ml / Profondeur 2 à 3 m (par ml)	ml	1 610,73 €	1 637,31 €	1,65%	
	- moins de 10 ml / Profondeur 3 à 4 m (par ml)	ml	1 880,35 €	1 911,37 €	1,65%	
- plus de 10 ml de canalisation	Frais réel (1)	-	-	-		
- Forfait aspiratrice (par heure)	heure	256,88 €	261,11 €	1,65%		

(1) Les travaux de branchements sont toujours exécutés par une entreprise adjudicataire d'un marché d'Annemasse Agglo

(1) Les travaux de branchements sont toujours exécutés par une entreprise adjudicataire d'un marché d'Annemasse Agglo

BUDGET ASSAINISSEMENT - TARIFS SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 074-200011773-20260205-CC_2026_0002-DE

Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de janvier 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Travaux de branchements Sur les chemins vicinaux ou ruraux <small>(1) Les travaux de branchements sont toujours exécutés par une entreprise adjudicataire d'un marché d'Annemasse Agglo</small>	- moins de 10 ml de canalisation - Profondeur <2 m (par ml)	ml	428,14 €	435,20 €	1,65%	Suivant la réglementation, le taux de TVA est de 10,00 % pour les rénovations des habitations de + de 2 ans
	- moins de 10 ml / Profondeur 2 à 3 m (par ml)	ml	513,77 €	522,25 €	1,65%	
	- plus de 10 ml de canalisation	Frais réel (1)	-	-	-	
	- Forfait aspiratrice (par heure)	heure	256,88 €	261,11 €	1,65%	
	Pose d'un siphon-clapet anti-retour, d'un regard, d'une grille sur un réseau ancien existant	m de profondeur siphon	1 076,13 €	1 093,89 €	1,65%	
	Fourniture chenal inox type Industrie	Forfait	1 932,41 €	1 964,29 €	1,65%	
	Branchement de type non domestique	Frais réel (1)	-	-	-	
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)	Extension d'un logement existant < 50 m ²	Forfait	1 000,00 €	1 016,50 €	1,65%	La Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) remplace la Participation pour le Raccordement à l'Egout (PRE) depuis le 1er juillet 2012. Elle est exigible auprès des propriétaires d'immeubles se raccordant au collecteur public d'eaux usées en référence à l'article L. 1331-1 du Code de la Santé Public, c'est à dire les propriétaires d'immeubles d'habitation neufs, réalisés postérieurement, à la mise en service du réseau public, et les propriétaires d'immeubles préexistants à la construction du réseau. Les forfaits sont assis sur la Surface de Plancher déclarée. 2025 : Dernière année du lissage de la PFAC sur 5 ans avec une augmentation de 3% /an pour maisons
	Extension d'un logement existant > 50 m ²	Forfait	1 500,00 €	1 524,75 €	1,65%	
	Maisons individuelles < 150 m ² (forfait)	Forfait	2 776,55 €	2 822,36 €	1,65%	
	Maisons individuelles > ou = 150 m ² (forfait)	Forfait	4 100,39 €	4 168,05 €	1,65%	
	Cas particulier d'une habitation existante dans le cadre d'extension de réseaux neufs	Forfait	585,77 €	595,44 €	1,65%	
	Piscines (forfait par piscine)	Forfait	136,50 €	138,75 €	1,65%	
	Logements collectifs (quelque soit la taille, la surface de plancher) (forfait par logement)	Forfait	1 910,13 €	1 941,65 €	1,65%	
Cas particulier de logements collectifs existants dans le cadre d'une extension de réseaux neufs (forfait par logement)	Forfait	350,33 €	356,11 €	1,65%	2025 : Dernière année du lissage de la PFAC sur 5 ans avec une augmentation de 8% /an pour les immeubles	
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) "Assimilé domestique"	Restaurants, hôtels et activités assimilées domestiques au sein des Cliniques, hôpitaux, industrie	m2 de surface de plancher	18,81 €	19,12 €	1,65%	En référence à l'article L 1331-7 du Code de la Santé Publique, les propriétaires d'immeubles ou d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique sont assujettis à la PFAC "Assimilé domestique" dans les conditions suivantes :
	Ateliers, bureaux, laboratoires, commerces et salles de sport	m2 de surface de plancher	12,39 €	12,60 €	1,69%	
	Entrepôts	m2 de surface de plancher	4,91 €	4,99 €	1,63%	
	Cas particulier de restaurant, hôtel, activités assimilées domestiques au sein des Cliniques, hôpitaux existant dans le cadre d'extension de réseaux neufs	Forfait par bâtiment	584,35 €	593,99 €	1,65%	
	Cas particulier d'Ateliers, bureaux, laboratoires, commerces et salles de sport existants dans le cadre d'extension de réseaux neufs	Forfait par bâtiment	584,35 €	593,99 €	1,65%	
	Cas particulier d'entrepôt existant dans le cadre d'extension de réseaux neufs	Forfait par bâtiment	292,18 €	297,00 €	1,65%	
Contrôle de branchement	Dans le cadre d'une vente ou sur demande d'un abonné	Forfait	138,86 €	141,15 €	1,65%	Non facturé
	Première visite dans le cadre d'un branchement neuf ou existant à l'initiative d'Annemasse Agglo	Forfait	-	-	-	
	Contre-visite sur branchement neuf ou existant suite à non-conformité ou non accessibilité, par logement	Forfait	138,86 €	141,15 €	1,65%	
	Edition d'une copie de rapport de contrôle de branchement, par rapport forfait	Forfait	34,37 €	34,94 €	1,66%	
Inspection télévisée (Passage de la caméra dans les réseaux)	Pendant les heures de travail	ml	4,63 €	4,71 €	1,73%	Coût intégrant l'aménagé et le repli du matériel, l'utilisation du véhicule, la main d'œuvre et la rédaction éventuelle d'un rapport. Hydrocurage éventuel facturé en sus.
	Pendant les heures d'astreintes	ml	5,78 €	5,88 €	1,73%	

BUDGET ASSAINISSEMENT - TARIFS SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 074-200011773-20260205-CC_2026_0002-DE

Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de janvier 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Intervention d'hydrocurage (pour débouchage d'un réseau)	Réseaux privés des communes du Lundi au dimanche	heure	- €	Gratuit	-	Suite à un problème dû à un tiers responsable (béton, laitance de ciment, autres déversements obstruant le collecteur). Coût comprenant un camion et un chauffeur. Prévoir main d'œuvre en sus si besoin d'un intervenant supplémentaire
	Réseaux d'assainissement jours ouvrés de 8h à 17h30	heure	80,20 €	81,52 €	1,65%	
	Réseaux d'assainissement jours ouvrés de 17h30 à 8h	heure	114,57 €	116,46 €	1,65%	
	Réseaux d'assainissement weekend et jours fériés de minuit à 24h	heure	114,57 €	116,46 €	1,65%	
Intervention suite à une pollution ou déversement sauvage	Utilisation du kit de base pollution (absorbant, boudin, etc...) en attente intervention SDIS (forfait)	Forfait	115,71 €	117,62 €	1,65%	Le taux de TVA est de : - 10% sur les réseaux publics - 20% sur les réseaux privés, rivières et lacs
	Autres frais divers (frais de stockage, destruction, utilisation de produits de dépollution, barrages, produits absorbants...) (sur facture)	Sur facture : frais réels majorés des frais de gestion	-	-	-	
Déversements à la Station d'Épuration Ocybèle	Matières de vidange Provenant d'Annemasse Agglo (par m3)	m3	67,12 €	68,22 €	1,64%	
	Matières de vidange Hors d'Annemasse Agglo (par m3)	m3	82,15 €	83,50 €	1,64%	
	Graisses Provenant d'Annemasse Agglo (par m3)	m3	78,69 €	79,98 €	1,64%	
	Graisses Hors Annemasse Agglo (par m3)	m3	97,21 €	98,82 €	1,66%	
	Excréments déposés par l'association Animaux-Secours	m3	- €	Gratuit	-	
Traitement, compostage et épandage des boues provenant d'autres stations	Concentration de boues ≤ 20,00 g/l		34,72 €	35,29 €	1,64%	Traitement, compostage et épandage des boues provenant d'autres stations
	Concentration de boues > 20,00 g/l ≤ 40,00 g/l		52,06 €	52,92 €	1,65%	
	Concentration de boues > 40,00 g/l		75,21 €	76,45 €	1,65%	
Coût pour prestation de service	Main d'œuvre heures normales	coût horaire	27,99 €	28,45 €	1,64%	Le coût horaire de la main d'œuvre est calculé sur la moyenne des taux horaires moyens des agents travaillant à la DEA
	Main d'œuvre Majoration heures weekend, nuit et jours fériés	% Coût horaire	100% du tarif heures normales	100% du tarif heures normales	-	
	Utilisation d'un véhicule -Véhicule de service type véhicule léger	heure	23,15 €	23,53 €	1,64%	
	Utilisation d'un véhicule -Véhicule poids lourd	heure	57,28 €	58,23 €	1,66%	
	Frais de gestion sur les fournitures et prestations externalisées	%	22%	22%	0,00%	Majoration du prix d'achat pour frais d'approvisionnement et de stockage ou du prix de la prestation pour gestion administrative. Les fournitures ne figurant pas aux présent tarif seront facturées au prix d'achat avec ce coefficient. Tarif applicable à partir du 4 février 2026

BUDGET ASSAINISSEMENT - TARIFS SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 074-200011773-20260205-CC_2026_0002-DE

Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de janvier 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Sanctions - Pénalités et frais divers	Taxe de raccordabilité	m3	1,31 €	1,31 €	0,00%	Cette taxe est due après la réception des travaux d'extension de réseau ou dès le constat de raccordement par le service assainissement lors d'un contrôle de branchement. Elle est due par le propriétaire sur la base des volumes assujettis de l'abonné. Elle est majorée en cas de non raccordement dans le délai légal de 2 ans suivant la mise en service du collecteur d'assainissement collectif ou du contrôle de branchement. Tarif applicable à partir du 4 février 2026
	Pénalité pour défaut de raccordement au-delà des deux ans après mise en service du collecteur public d'assainissement	Somme équivalente à la part fixe TTC et la part variable TTC appliquée à la consommation réelle de l'abonné, majorée de 400% de la taxe de raccordabilité.	-	-	-	La pénalité est notifiée à la fin du délai de deux ans et recouvrée une année plus tard en l'absence de contrôle de réalisation conforme des travaux.
	Pénalité pour non-conformité de la partie privée du raccordement- des eaux usées absence de raccordement raccordement partiel ou défaut d'étanchéité) sur collecteur public existant	Somme équivalente à la part fixe TTC et la part variable TTC appliquée à la consommation réelle de l'abonné, majorée de 400%	-	-	-	Somme équivalente à la part fixe TTC et la part variable TTC appliquée à la consommation réelle de l'abonné, majorée de 400%
	Pénalité pour obstacle mis à l'accomplissement de la mission					
	Pénalité pour défaut de paiement de la PFAC					
	Déplacement pour absence lors du rendez-vous (forfait)	Forfait	55,62 €	56,54 €	1,65%	
	Pénalité pour raccordement des eaux pluviales issues de la parcelle sur le collecteur public d'eaux usées	Somme équivalente à la part fixe TTC et la part variable TTC appliquée à la consommation réelle de l'abonné, majorée de 100%	-	-	-	
	Frais d'études et de gestion d'un sinistre sur le réseau (exemple : détérioration d'un branchement) causé par un tiers	Forfait	333,69 €	339,20 €	1,65%	Hors frais de remise en état qui seront facturés au réel
	Frais de gestion pour retard de paiement de la redevance assainissement	Forfait	11,46 €	11,65 €	1,66%	
	Intervention non autorisée sur les ouvrages exploités par la collectivité	Forfait	556,15 €	565,33 €	1,65%	Correspond aux préjudices et frais de gestion engendrés, en application de l'article 59 du règlement de service. Les travaux de remise en état seront facturés en sus au réel.
Pénalités pour branchement clandestin - non autorisé	Forfait	1 668,45 €	1 695,98 €	1,65%	En application de l'article 8 du règlement de service.	
Abonnés domestiques alimentés par une autre ressource que le réseau d'eau publique, sans comptage	Surface plancher :< 200 m² et 1 à 2 habitants	en m3	100m3	100m3	-	Volume d'eau facturé par an en m3
	Surface plancher :< 200 m² et 3 à 4 habitants	en m3	120 m3	120 m3	-	
	Surface plancher :> ou = 200 m²	en m3	200 m3	200 m3	-	
Abonnés assimilés domestiques alimentés par une autre ressource que le réseau d'eau publique, sans comptage	Surface plancher :< 3000 m² et < 20 employés ETP	en m3	600m3	600m3	-	Volume d'eau facturé par an en m3
	Surface plancher :< 3000 m² et 20 à 49 employés ETP	en m3	1500 m3	1500 m3	-	
	Surface plancher :>3000 m² et 50 employés ETP et plus	en m3	3000m3	3000m3	-	
Suivi des branchements réalisés hors maîtrise d'ouvrage d'Annamasse Agglo	Suivi et contrôle d'entreprise extérieure réalisant les branchements assainissement hors maîtrise d'ouvrage Annamasse-Agglo comprend : 2 visites terrain, implantation des ouvrages et analyse des études d'exécution et récolement de l'entreprise	Forfait	160,43 €	163,08 €	1,65%	
	Pénalité pour retard à la mise en œuvre de la réfection définitive des enrobés après mise en demeure	Par Jour calendaire	53,48 €	54,36 €	1,65%	
	Pénalité pour défaut de remblaiement ou de sécurisation de la fouille après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception	Par Jour calendaire	53,48 €	54,36 €	1,65%	

BUDGET ASSAINISSEMENT - TARIFS SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026



ID : 074-200011773-20260205-CC_2026_0002-DE

Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de janvier 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Tarifs Divers	Refacturation des frais d'occupation du domaine public	Frais reels	-	-	-	
	Installation de chantier (panneaux, déviation, barrières,...)	Forfait	213,90 €	217,43 €	1,65%	
	Location de la plateforme CATEC d'Annemasse Agglo	Jour	620,00 €	630,23 €	1,65%	Annemasse-Agglo dispose d'une plateforme de formation reconnue "espece d'entrainement et de certification" destinée au CATEC (certification d'aptitude aux travaux en espaces confinés). Cette plateforme peut être louée à des organisme de formation afin de former les agents d'Annemasse-Agglo ou ceux d'autres employeurs publics ou privés.
Contre-Valeur agence eau	Supplément de prix pour la performance des systèmes d'assainissement collectif	m3 d'eau assainie facturé	0,009 €	0,031 €		Cette redevance, calculée sur la consommation d'eau facturée, est due pour les immeubles raccordés. Elle peut être doublée en cas de non respect des prescriptions émises par le Service Assainissement dans le cadre de la mise en conformité des installations, au delà du délai accordé. Tarif applicable à partir du 4 février 2026
Majorations pour les abonnés autres que domestiques	Majoration forfaitaire et journalière de la redevance assainissement pour non-respect des valeurs limites de rejet concernant essentiellement les micropolluants. Elle sera appliquée lorsque les rejets, au réseau d'assainissement, dépassent les limites fixées dans le règlement de service.	jour calendaire	20,00 €	20,33 €	1,65%	En cas de non respect du règlement de service suite, des prescriptions d'Annemasse Agglo ou de l'arrêté d'autorisation de raccordement (entretien des ouvrages, de la transmission des éléments demandés...), l'établissement sera soumis, après un démai imparti, à une majoration forfaitaire pour non conformité. La majoration prend effet à la date d'expiration du délai accordé
	Majoration forfaitaire et journalière de la redevance assainissement pour non-conformité de situation. Elle sera appliquée lorsque les prescriptions du règlement de service ou de l'arrêté d'autorisation de déversement, s'il existe, ne sont pas respectées.(fourniture d'études ou de documents, travaux, entretien des ouvrages...)	jour calendaire	20,00 €	20,33 €	1,65%	En cas de non respect du règlement de service suite, des prescriptions d'Annemasse Agglo ou de l'arrêté d'autorisation de raccordement (entretien des ouvrages, de la transmission des éléments demandés), l'établissement sera soumis, après un démai imparti, à une majoration forfaitaire pour non conformité. La majoration prend effet à la date d'expiration du délai accordé

Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de janvier 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Redevance "instruction"	Instruction des demandes d'urbanisme	Unité	144,64 €	147,03 €	1,65%	
	Contrôle conception de la filière					
Redevance "Contrôle d'implantation et d'exécution"	Contrôle de l'implantation de la filière sur le terrain	Unité	144,64 €	147,03 €	1,65%	Redevance "contrôle d'implantation et d'exécution"
	Visites de contrôle des travaux pendant le chantier					
Redevance "Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien"	Diagnostic initial	Unité	167,78 €	170,55 €	1,65%	Redevance "contrôle de bon fonctionnement et d'entretien", Vérification du bon état d'installations, du bon découlement des effluents, de l'accumulation normale de boues, de la vidange des ouvrages
	Contrôle périodique	Unité	121,50 €	123,50 €	1,65%	
	Contrôle dans le cadre de vente	Unité	133,07 €	135,27 €	1,65%	
Redevance "Contrôle annuel de conformité"	Validation de la conformité annuelle des installations > 20 Eh, Examen du cahier de vie - Contrôle annuel de conformité ANC < 20 Eh	Unité	69,44 €	70,59 €	1,66%	Dispositif ANC > 20 Eh (arrêté 21/07/2015)
Pénalités	Refus d'accès" dans le cadre d'un diagnostic initial	Unité	838,90 €	852,74 €	1,65%	DI: Les pénalités sont égales au montant du contrôle à effectuer hors subvention majoré à 400%.
	Refus d'accès dans le cadre d'un contrôle périodique	Unité	607,51 €	617,52 €	1,65%	Les pénalités sont égales au montant du contrôle périodique hors subvention majoré à 400%.
	Vidange non réalisée ou réalisée par l'utilisateur ou une entreprise non agréée	Unité	364,51 €	370,51 €	1,65%	Vidange non réalisée ou réalisée par l'utilisateur ou une entreprise non agréée : Les pénalités sont égales au montant du contrôle périodique hors subvention majoré à 200 %
	Refus d'accès" en cas d'ouvrage non accessible	Unité	364,51 €	370,51 €	1,65%	Refus d'accès en cas d'ouvrage non accessible: Les pénalités sont égales au montant du contrôle périodique hors subvention majoré à 200%
	Non respect des prescriptions émises dans le cadre de la mise en conformité des installations au- delà du délai accordé.	Unité	607,51 €	617,52 €	1,65%	Non respect des prescriptions émises dans le cadre de la mise en conformité: Les pénalités sont égales au montant du contrôle périodique hors subvention majoré à 400%
	Édition d'une copie de rapport de contrôle	par rapport	34,37 €	34,94 €	1,66%	
	Forfait déplacement pour absence au rendez vous	Forfait	55,62 €	56,54 €	1,65%	

Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de janvier 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Travaux de branchements - Maisons individuelles et immeubles	Prise en charge sur conduite : Maisons individuelles	Forfait	323,99 €	329,34 €	1,65%	
	Prise en charge sur conduite : Immeubles	Forfait	439,70 €	446,95 €	1,65%	
	Prise en charge sur conduite : plus value pour fonte	%	0,20 €	0,20 €	0,00%	Applicable aux tarifs "prise en charge sur conduite"
	Terrassement et branchement < 10 ml: chemin rural	par ml	208,27 €	211,71 €	1,65%	
	Terrassement et branchement < 10 ml: Voirie communale	par ml	393,43 €	399,92 €	1,65%	
	Terrassement et branchement < 10 ml: Voirie départementale ou communale	par ml	659,56 €	670,45 €	1,65%	
	Terrassement et branchement < 10 ml: chemin rural: Forfait aspiratrice	par heure	256,88 €	261,11 €	1,65%	
	Terrassement et branchement < 10 ml: plus value pour fonte	%	0,20 €	0,20 €	0,00%	Applicable aux tarifs "terrassage et branchement" < 10 ml
	Regard Compteur : Regard isothermique	Forfait	323,99 €	329,34 €	1,65%	
	Regard Compteur : Regard béton	Forfait	1 064,56 €	1 082,13 €	1,65%	
	Compteur et plomberie: 15 mm	Forfait	92,57 €	94,09 €	1,65%	
	Compteur et plomberie: 25 ou 30 mm	Forfait	254,57 €	258,77 €	1,65%	
	Compteur et plomberie: 40 mm	Forfait	358,71 €	364,63 €	1,65%	
	Compteur et plomberie: supérieur à 40 mm	Frais réels	-	-	-	sur Devis
Travaux de branchement - Lotissements et grands ensembles immobiliers	Travaux de branchement: Réalisation du branchement	Frais réels	-	-	-	
	Travaux de branchement: Déplacement	Forfait	37,03 €	37,64 €	1,65%	
	Travaux de branchement: Suppression vieux branchement	Forfait	676,93 €	688,10 €	1,65%	
	Travaux de branchement: Travaux soumis à sujétions particulières *	Frais réels	-	-	-	*(y compris les travaux de nuit)
Interventions sur les branchements	Ouverture ou fermeture de branchement	Forfait	60,17 €	61,16 €	1,65%	Notamment en application des articles 25 et 37 du règlement de service
	Pose compteurs individualisés : De 0 à 10 logements	Unité	40,09 €	40,75 €	1,66%	
	Pose compteurs individualisés : De 11 à 20 logements	Unité	32,41 €	32,94 €	1,64%	
	Pose compteurs individualisés : De 21 à 50 logements	Unité	27,77 €	28,23 €	1,66%	
	Pose compteurs individualisés : A partir de 51 logements	Unité	26,62 €	27,06 €	1,66%	
Infractions, anomalies et interventions spécifiques	Constat de visite technique supplémentaire: Au delà de 2 unités par immeubles	Forfait	81,00 €	82,34 €	1,65%	
	Contrôle poteaux d'incendie	Unité	-	-	-	Fixé par convention
	Prélèvement sur poteau d'incendie ou sur le réseau sans compteur, branchement clandestin, non autorisé	Forfait	889,85 €	904,53 €	1,65%	Si nécessaire, en plus de la facturation du forfait, une facture correspondant au coût des travaux réalisés pour la remise en état est établie.
	Manœuvre frauduleuse du système de comptage (Bypass compteur, rupture plombs - scellés - bague, retournement compteur)	Forfait	556,15 €	565,33 €	1,65%	En application de l'article 32 du règlement de service.
	Forfait déplacement pour absence lors du rendez-vous de pose compteur, ou accès compteur refusé	Forfait	55,62 €	56,54 €	1,65%	Correspond aux préjudices et frais de gestion engendrés, en application de l'article 59 du règlement de service.
	Intervention non autorisée sur les ouvrages exploités par la collectivité (manipulation sans autorisation de vannes ou bouche à clé, etc ...) (forfait)	Forfait	556,15 €	565,33 €	1,65%	Les travaux de remise en état seront facturés en sus au réel.

Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de janvier 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Vérifications à la demande de l'abonné	Passage du compteur au banc d'essai: Compteur ø 15, 20 (forfait)	Forfait	231,42 €	235,24 €	1,65%	Comprend la dépose, l'envoi à la société, le cout de la vérification, la repose et les frais de gestion ED EF
	Passage du compteur au banc d'essai: Compteur ø 25, 30, 40	Forfait	242,99 €	247,00 €	1,65%	
	Passage du compteur au banc d'essai: Compteur ø 50	Forfait	260,36 €	264,65 €	1,65%	En cas de contestation, quand à la fiabilité du compteur servant à la facturation de ses consommations, l'abonné peut demander
	Passage du compteur au banc d'essai: Compteur ø 40, 50, 60 bride	Forfait	323,99 €	329,34 €	1,65%	À faire un étalonnage de l'appareil de mesure.
	Passage du compteur au banc d'essai: Compteur ø 80 , 100 bride	Forfait	428,14 €	435,20 €	1,65%	Si le compteur est déclaré conforme, les frais de contrôle sont à sa charge, dans le cas contraire à celle du Service des Eaux.
	Passage du compteur au banc d'essai: Pose d'un compteur à tête émettrice	Forfait	92,57 €	94,09 €	1,65%	
Fourniture Eau Temporaire	Pose d'un compteur chantier ou un abonnement temporaire	Forfait	229,13 €	232,91 €	1,65%	Notamment en application de l'article 9 du règlement de service
	Prélèvement sans compteur autorisé pour un abonnement temporaire	par m3	2,14 €	2,17 €	1,40%	(un comptage sera toujours favorisé) y compris volume consommé (par jour et par point de consommation - exemples : attelage, etc.)
	Prélèvement sans compteur autorisé pour un chantier	Forfait	458,27 €	465,83 €	1,65%	
Eau Consommation	Eau consommée (m3)	par m3	1,39 €	1,53 €	10,07%	
	Eau - tarif fuite dans les locaux professionnels (m3)	par m3	0,25 €	0,28 €	10,07%	
	Eau consommée - Abonnés sur le territoire SRB (m3)	Tarif SRB	-	-	-	Abonnés dont la résidence administrative est situé sur le territoire du SRB (communes de Nangy, Fillinges, Monnetier-Mornex) : application du tarif délibéré par le SRB
	Syndicat Rocailles Bellecombe (m3)	Fixé par convention	-	-	-	Fixé par convention-Fourniture eau en gros - convention échanges d'eau
	Thonon Agglomération (ex : Syndicat des eaux Moises et Voiron), Forage des Moulins, Source des Pralets (m3)	Fixé par convention	-	-	-	Fourniture eau en gros
Eau Abonnement	Abonnement-Compteur 15 mm	Forfait	40,00 €	40,00 €	0,00%	Il est indépendant du volume d'eau consommé. L'abonnement est calculé au prorata du nombre de mois. Facturation par mois entier. Tout mois commencé est dû. Tarif annuel
	Abonnement-Compteur 20 mm	Forfait	56,00 €	56,00 €	0,00%	
	Abonnement-Compteur 25 mm	Forfait	65,00 €	65,00 €	0,00%	
	Abonnement-Compteur 30 mm	Forfait	77,00 €	77,00 €	0,00%	
	Abonnement-Compteur 40 mm	Forfait	96,00 €	96,00 €	0,00%	
	Abonnement-Compteur 50** mm	Forfait	115,00 €	115,00 €	0,00%	
	Abonnement-Compteur 60** mm	Forfait	161,00 €	161,00 €	0,00%	
	Abonnement-Compteur 80** mm	Forfait	249,00 €	249,00 €	0,00%	
	Abonnement-Compteur 100** mm	Forfait	287,00 €	287,00 €	0,00%	
	Abonnement-Compteur 200** mm	Forfait	316,00 €	316,00 €	0,00%	
	Abonnement-Débitmètre 100** mm	Forfait	287,00 €	287,00 €	0,00%	
	Abonnement-Débitmètre 200 **mm	Forfait	316,00 €	316,00 €	0,00%	
Abonnés sur territoire SRB	Forfait	Tarif SRB	Tarif SRB	-	Abonnés dont la résidence administrative est située sur le territoire du SRB (communes de Nangy, Fillinges, Monnetier-Mornex) : application du tarif délibéré par le SRB	
Frais pour non-paiement d'une facture d'eau	Frais de dossier pour non-paiement d'une facture d'eau	Forfait	11,46 €	11,65 €	1,65%	Frais de relance en recommandé
	Frais de remise en eau suite à coupure pour impayé	Forfait	58,41 €	59,37 €	1,65%	Ils sont facturés à chaque remise en eau suite à coupures impayées pour tous les locaux à l'exception des habitations principales

Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de janvier 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Redevance et supplément de prix Agence de l'eau	Redevance prélèvement par Agence de l'Eau (m3)	m3	0,075 €	0,075 €	0,00%	Elle est calculée en fonction du nombre de m3 d'eau facturé rapporté au montant global de la redevance payée à l'Agence de l'Eau
	Supplément de prix pour la performance des réseaux d'eau potable	m3 d'eau facturé	0,01 €	0,027 €	-	Contre-valeur appliquée suite réforme redevance agence de l'eau. Loi 2023-1322 du 29/12/2023 et délibération 2024-25 du conseil d'administration de l'agence Eau RMC
Coût horaire pour prestation de service	Coût horaire pour prestation de service: Heures normales	coût horaire	27,21 €	27,66 €	1,65%	Le coût horaire de la main d'oeuvre est calculé sur la moyenne des taux horaires moyens de chaque agent travaillant à la DEA
	Majoration Heures week end, nuit et jours fériés	% du coût horaire main d'oeuvre	100% du tarif heures normales	100% du tarif heures normales	-	100% du tarif heures normales
	Coût des démarches et déplacement d'un agent pour la relève d'un compteur		45,83 €	46,59 €	1,65%	Après 3 (trois) passages consécutifs sans relève réelle (en application de l'article 15 du règlement de service)
Individualisation des compteurs	Individualisation des compteurs: de 0 à 10 logements	Unité	106,95 €	108,72 €	1,65%	Instruction technique et administrative des demandes d'individualisation
	Individualisation des compteurs: de 11 à 20 logements	Unité	213,90 €	217,43 €	1,65%	
	Individualisation des compteurs: de 21 à 50 logement	Unité	320,86 €	326,15 €	1,65%	
	Individualisation des compteurs: de à partir de 51 logements	Unité	427,81 €	434,87 €	1,65%	
Tarifs Divers	Contrôle des installations privées en cas d'utilisation d'une autre ressource d'eau	Forfait	45,83 €	46,58 €	1,64%	En application de l'article 37 du règlement de service
	Contre visite sur des installations privées non conforme (protection du réseau public non garanti)	Forfait	45,83 €	46,58 €	1,64%	Conformément à l'article 37 du règlement de service
	Frais de gestion sur les fournitures et prestations externalisées	% travaux réalisés par prestataire	0,22 €	0,22 €	0,00%	Majoration du prix d'achat pour frais d'approvisionnement et de stockage ou du prix de la prestation pour gestion administrative
	Frais d'études et de gestion d'un sinistre sur le réseau causé par un tiers	Forfait	343,70 €	349,37 €	1,65%	Hors frais de remise en état qui seront facturés au réel
	Travaux réalisés par prestataire externe	Frais réels	-	-	-	
	Fourniture de petites pièces de plomberie	Forfait	21,39 €	21,75 €	1,66%	
	Fourniture d'une bouche à clé	Forfait	96,26 €	97,84 €	1,65%	
	Etude comprenant le devis, le suivi administratif et technique pour la pose de compteur de diamètre supérieur ou égal à 25 mm	Forfait	160,43 €	163,08 €	1,65%	
	Refacturation des frais d'occupation du domaine public	Frais réels	-	-	-	
Installation de chantier (panneaux, déviation, barrières, ...)	Forfait	213,90 €	217,43 €	1,65%		

BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 074-200011773-20260205-CC_2026_0002-DE



Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de janvier 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Mise à disposition d'une benne à ordures ménagères aux communes	Mise à disposition d'un camion benne	Heure	71,91 €	73,35 €	2,00%	
	Main d'œuvre (chauffeur) pour camion benne	Heure	32,13 €	32,77 €	1,99%	
	Main d'œuvre (ripeur) pour camion benne	Heure	29,58 €	30,17 €	1,99%	
	Mise à disposition camion et équipage complet	Heure	163,20 €	166,46 €	2,00%	
Mise à disposition d'un camion multi-benne aux communes	Mise à disposition d'un camion multibenne	Heure	86,19 €	87,91 €	2,00%	
	Main d'œuvre (chauffeur) pour camion multibenne	Heure	31,11 €	31,73 €	1,99%	
Location de bennes	Location benne 10m3	Mois	40,80 €	41,70 €	2,21%	
	Location benne 10m3	Jour	2,04 €	2,09 €	2,45%	
	Location benne 35m3	Mois	65,79 €	67,30 €	2,30%	
	Location benne 35m3	Jour	3,16 €	3,23 €	2,22%	
Transfert et/ou traitement et/ou redevances des déchets	Traitement OM (ordures ménagères)	Tonne	184,15 €	184,15 €	0,00%	Actualisation sur base tarifs grille tarifaire SIVALOR
	Traitement OM (ordures ménagères)	bac 750L (volume planché)		100,55 €	-	Nouveau prix à utiliser pour les enlèvement de dépôts sauvages
	Traitement DIB (déchets industriels banals)	Tonne	235,00 €	257,35 €	9,51%	
	Traitement DEM (déchets encombrants ménagers)	Tonne	195,15 €	200,75 €	2,87%	Actualisation sur base tarifs grille tarifaire SIVALOR
	Traitement DV (déchets verts)	Tonne	54,00 €	62,25 €	15,28%	
	Transfert et traitement (site regroupement Etrembières) DV (déchets verts)	Tonne	95,00 €	119,45 €	25,74%	
Forfait campement - installation et départ "gens du voyage"	Forfait mise à disposition + enlèvement en benne- 10m3	Forfait	559,98 €	571,18 €	2,00%	
	Forfait mise à disposition + enlèvement en benne-35m ²	Forfait	1 213,80 €	1 238,08 €	2,00%	
	Forfait mise à disposition + enlèvement en bac- Installation/Enlèvement	Forfait	42,84 €	43,70 €	2,01%	
	Forfait mise à disposition + enlèvement en bac- Bac 750 litres	Forfait	63,24 €	64,50 €	1,99%	
Actes de vandalisme	Enlèvement de déchets abandonnés Forfait par équivalent 750L (volume plancher)	Forfait	342,72 €	-	-	Prix supprimer. Sera facturé en listant, mobilisation d'une heure d'équipage + traitement en équivalent bacs 750L
	Intervention, identification et enlèvement (responsable identifié lors de la fouille du dépôt)	Forfait	106,08 €	-	-	

BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
 Reçu en préfecture le 09/02/2026
 Publié le 09/02/2026
 ID : 074-200011773-20260205-CC_2026_0002-DE

Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de janvier 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Déchetterie des Grands Bois : Tarifs pour les artisans et commerçants	Ferrailles	Tonne	- €	Gratuit	-	
	Batteries	Tonne	- €	Gratuit	-	
	Déchets verts	Tonne	95,00 €	93,83 €	-1,23%	Actualisation sur tarifs réels
	Cartons	Tonne	- €	Gratuit	-	
	Gravats	Tonne	46,72 €	52,27 €	11,88%	
	Encombrants incinérables	Tonne	212,98 €	235,16 €	10,41%	Modification de l'intitulé (anciennement DEM) - actualisation sur la base des tarifs réels
	Bois	Tonne	123,52 €	125,99 €	2,00%	Maintient sur la base des tarifs réels
	DDS (acides, bases, peintures, phyto, aérosols....)	Tonne	1 713,60 €	2 074,68 €	21,07%	Actualisation sur la base des tarifs réels
	Huiles végétales	Tonne	- €	Gratuit	-	
	Laine de verre	Tonne	328,24 €	236,18 €	-28,05%	Actualisation sur la base des tarifs réels
	Plâtre	Tonne	173,30 €	171,37 €	-1,11%	
	Verre plat	Tonne	106,28 €	101,72 €	-4,29%	
	Terre	Tonne	67,83 €	59,54 €	-12,22%	
	Huiles minérales	Tonne	- €	Gratuit	-	
	Déchets de fenêtres	Tonne	351,49 €	199,33 €	-43,29%	
	Déchets en mélange non incinérables non valorisables et non dangereux (DIB)	Tonne	220,73 €	299,69 €	35,77%	Modification de l'intitulé (anciennement DIB) - actualisation sur la base des tarifs réels
	Prix au passage avec traitement flux inconnu	Forfait	160,00 €	160,00 €	0,00%	Nouveaux prix en cas de fraude dans le cadre du contrôle d'accès
Prix au passage hors traitement	Forfait	7,50 €	13,21 €	76,13%	Ajustement sur prix forfaitaire de base sur tous les flux hors traitement (gardien + admin)	
Déchetterie de Vétraz-Monthoux	Bon de dépôt par passage	Forfait	68,85 €	-	-	Supprimé le tarif - il faut appliquer le prix au passage avec traitement flux inconnu
Vente de conteneurs om puces	Bac 240 litres	Unité	39,37 €	40,16 €	2,01%	
	Bac 360 litres	Unité	60,49 €	61,70 €	2,00%	
	Bac 770 litres	Unité	157,90 €	161,05 €	1,99%	
Gestion des conteneurs em/bio-dechets puces (en cas de vandalisme /destruction)	Coût d'acquisition d'un conteneur - Bac 180L	Unité	39,27 €	40,06 €	2,01%	
	Coût d'acquisition d'un conteneur - Bac 180L - serrure	Unité	59,67 €	60,86 €	1,99%	
	Coût d'acquisition d'un conteneur - Bac 240L	Unité	39,78 €	40,58 €	2,01%	
	Coût d'acquisition d'un conteneur - Bac 360L	Unité	61,71 €	62,94 €	1,99%	
	Coût d'acquisition d'un conteneur - Bac 360L operculé - serrure	Unité	91,29 €	93,12 €	2,00%	
	Coût d'acquisition d'un conteneur - Bac 770L	Unité	159,43 €	162,61 €	1,99%	
	Coût d'acquisition d'un conteneur - Bac 770L operculé - serrure	Unité	195,64 €	199,55 €	2,00%	
	Coût de réparation - Serrure ouverture automatique	Unité	24,48 €	24,97 €	2,00%	
	Coût de réparation - Couvercle de conteneur 2 roues 180 L	Unité	8,06 €	8,22 €	1,99%	
	Coût de réparation - Couvercle de conteneur 2 roues 240 L	Unité	8,87 €	9,05 €	2,03%	
	Coût de réparation - Couvercle de conteneur 2 roues 360 L	Unité	16,01 €	16,33 €	2,00%	
	Coût de réparation - Couvercle de conteneur 4 roues	Unité	25,70 €	26,22 €	2,02%	
	Coût de réparation - Opercule bac 2 roues	Unité	5,00 €	5,10 €	2,00%	
	Coût de réparation - Opercule bac 4 roues	Unité	11,73 €	11,96 €	1,96%	
	Coût de réparation - Intervention agent pour réparation (hors fourniture)	Forfait	31,42 €	32,04 €	1,97%	

BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
 Reçu en préfecture le 09/02/2026
 Publié le 09/02/2026
 ID : 074-200011773-20260205-CC_2026_0002-DE



Thème	Désignation	Unité de mesure	Tarifs 2025	Tarifs à partir de janvier 2026	Évolution 2025-2026	Commentaires
Collecte de cartons en cœur d'agglo	Vente de chariots grillagés	Unité	250,00 €	147,00 €	-41,20%	
Redevance spéciale - collecte des déchets non ménagers (DNM)	Inscription à la gestion des déchets des gros producteurs	forfait annuel proratisé	-	15,00 €	-	Modification de l'intitulé
	Principe de calcul RS : part variable + part fixe	Coût fixe	83,23 €	84,90 €	2,01%	Part Variable = (volume des bacs x nb levées x coût au litre) + Part fixe = 80€/an (due en intégralité)
	Tarif "OM" - part variable	Coût au litre	0,041 €	0,042 €	2,00%	
	Tarif "OM" bac 240L	Part variable	9,18 €	9,36 €	1,96%	
	Tarif "OM" bac 340L	Part variable	13,16 €	13,42 €	1,98%	
	Tarif "OM" bac 750L	Part variable	28,87 €	29,44 €	1,97%	
	Tarif "EMR" - part variable	Coût au litre	0,030 €	0,031 €	2,00%	
	Tarif "EMR" bac 180L	Part variable	5,61 €	5,72 €	1,96%	
	Tarif "EMR" bac 240L	Part variable	7,45 €	7,59 €	1,88%	
	Tarif "EMR" bac 340L	Part variable	10,61 €	10,82 €	1,98%	
	Tarif "EMR" bac 750L	Part variable	23,46 €	23,93 €	2,00%	
	Tarif "BIODECHETS" - part variable	Coût au litre	0,360 €	0,367 €	2,00%	
	Tarif "BIODECHETS" bac 180L	Part variable	64,26 €	65,55 €	2,01%	
	Tarif "BIODECHETS" bac 240L	Part variable	49,98 €	50,98 €	2,00%	
	Tarif "BIODECHETS" bac 340L	Part variable	121,38 €	123,81 €	2,00%	
Tarif "BIODECHETS" bac 750L	Part variable	267,75 €	273,11 €	2,00%		
Mise à disposition des composteurs domestiques et sceaux (usagers du territoire)	Composteur individuel plastique/bois (volume approximatif 300L)	Coût fixe	- €	Gratuit	-	
	Composteur individuel plastique/bois (volume approximatif 600L)	Coût fixe	- €	Gratuit	-	
	Composteur individuel plastique/bois (volume approximatif 800L)	Coût fixe	- €	Gratuit	-	
	3 composteurs collectifs en pied d'immeubles plastique/bois (volume approximatif 600L)	Coût fixe	- €	Gratuit	-	
	3 composteurs collectifs en site public (volume approximatif 800L)	Coût fixe	- €	Gratuit	-	
	Seau pour le compostage	Coût fixe	- €	Gratuit	-	
	Lombricomposteur	Coût fixe	- €	Gratuit	-	
Vente des composteurs domestiques et sceaux	Composteur individuel plastique (volume approximatif 300L)	Coût fixe	- €	52,00 €		Intégration de prix pour les usagers non particuliers du territoire
	Composteur individuel bois (volume approximatif 300L)	Coût fixe	- €	74,00 €		
	Composteur individuel bois (volume approximatif 600L)	Coût fixe	- €	158,00 €		
	Composteur individuel bois (volume approximatif 800L)	Coût fixe	- €	271,00 €		
	Composteur individuel bois (volume approximatif 1000L)	Coût fixe	- €	309,00 €		
	3 composteurs collectifs en pied d'immeubles plastique/bois (volume approximatif 800L)	Coût fixe	- €	1 153€		
	4 composteurs collectifs en site public bois (volume approximatif 800L)	Coût fixe	- €	3 119€		
	Seau pour le compostage	Coût fixe	- €	2,50 €		
	Lombricomposteur	Coût fixe	- €	105,00 €		
Collecte des cartons des professionnels dans les centralités	Vente d'un conteneur grillagé	Unité	147,00 €	147,00 €	0,00%	Nouveau
	Vente d'un bac à roulette	Unité	192,00 €	192,00 €	0,00%	Nouveau
	Cotisation annuelle à la collecte des cartons des professionnels dans les zones urbaines denses	Unité	15,00 €	15,00 €	0,00%	Nouveau